

Il est interdit à tous fabricants ou marchands, de vendre sans autorisation délivrée par le préfet ou les sous-préfets, tous papiers duplicateurs pouvant être employés à la confection de circulaires ou de tracts ronéotypés.

Circulaire préfectorale du 28 octobre 1940

LA LUTTE DE LA PRESSE CLANDESTINE

La période de la guerre est marquée par le contrôle de la presse conjointement exercé par les Allemands (Propaganda Abteilung) et par Vichy via l'Office français d'information. Ces organismes fournissent les informations à développer aux deux journaux loir-et-chériens de la période de l'occupation: *Le Courrier de Sologne* (publié à Romorantin) et *Le Carillon* (publié à Vendôme) ainsi qu'au quotidien régional, *La Dépêche du Centre*. La simple reproduction des communiqués n'est cependant pas du goût des Allemands. Ils désirent que les journaux soient de chauds partisans de la collaboration. F. Launay, directeur du *Carillon*, jugé trop tiède est ainsi arrêté en février 1943 puis déporté. Son adjoint Dengremont prend sa succession et s'allie sur les desideratas des nazis.



La ronéo ayant servi aux FTP du département

